

Commission ad-hoc, mobilité. Postulats de Dürst et Gaulay

La commission s'est réunie en présentiel le 4 octobre. Sont présents
Pour la municipalité M. Maurice Mischler municipal rédacteur du préavis 22/2021 a
invité :

Mme Alicia Rudaz, déléguée à la durabilité

M. Frédéric Benitez, urbaniste

Nous les remercions pour leur disponibilité et pour leur présence à cette réunion.

Ensuite les conseillers communaux ;

Mme Marisa Dürst

M. Richard Golay

Mme Fabienne Bride, remplaçante de Mme Léa Pacozzi

M. Christophe Chablais

M. Adame Biruk

Mme Chantal Good

M. Claude Matter

M. Jean-Pierre Michaud, remplaçant de Mme Muriel Cuendet Schmidt

Mme Manon Reist, présidente et rapporteur

Rapport de la commission

Réponse aux postulats de madame Marisa Dürst « information en matière de mobilité, plus particulièrement aménagements cyclables » et de monsieur Richard Golay « Pour des parking à vélos modernes et sûrs à Epalinges »

Création d'une commission de mobilité

Création d'un crédit cadre

Rapport n0 22/2021

La séance a débuté à l'heure. Après le mot de bienvenu de la présidente madame Manon Reist, monsieur Mischler prend la parole pour expliquer la nécessité de créer une commission de la mobilité et la création d'un crédit-cadre car le sujet est important et la mobilité revient souvent lors des séances des conseillers communaux. Cette commission demande à être bien représentée par divers corps de métier (police, urbaniste etc) et elle doit accepter les finances nécessaires.

Le sujet du Publibike est déjà bien avancé avec 2 stations qui vont être installées rapidement.

2.1 Réponse au postulat de madame Marisa Dürst

Mme Marisa Dürst prend la parole pour remercier la municipalité de ce qui a été déjà fait jusqu'à maintenant et de la suite qui a été donnée au postulat.

Le dossier reçu par tous est examiné dès le début.

Un commissaire prend la parole et soulève la question du manque d'information concernant l'utilisation des vélos (normal et électrique), des trottinettes (normal et électrique) et la cohabitation avec les piétons. Il se demande si il y a possibilité de faire

cette information déjà maintenant par un tout ménage ou un article dans le journal « le Palinzard ».

M. Mischler répond que la police s'occupe de la sensibilité, toute information sur l'utilisation d'une trottinette ou vélo électrique se trouve sur le site de la TCS.

Un commissaire demande de faire un ajustement entre AM4 et AM7, AM4 est déjà réalisé, par contre au AM7 l'écriture « mesure remplacée » sera corrigé par « mesure sera remplacée »

Une commissaire demande pourquoi une zone 30km/h est remplacée par les aménagements de modération.

Réponse de M.Mischler, Souvent les zones 30 sont refusées par les habitants, De plus, la loi sur lesdites zones sont très contraignantes. En théorie dans ces zones 30 le canton interdit de créer des passages piétons ni pistes cyclables, sauf vers les écoles les passages piétons sont autorisés.

Le canton relève la vitesse qui doit être moins de 38km/h pour un aménagement du territoire. M.Mischler donne l'exemple de la route du Village où une zone 30km/h est impossible mais dans les quartiers c'est possible. Par contre aux chemins privés les habitants doivent tous être d'accord.

Un commissaire demande qui sera dans le groupe de réflexion et ce qu'ils feront.

M Benitez lui répond qu'il y aura des questionnaires pour en savoir plus, des ateliers de la commission de l'urbanisme, des commerçants, des études test. Cet automne il y aura un appel d'offre.

Le plan AM3 est bien reçu par plusieurs commissaires, ils espèrent une meilleure circulation et moins d'obstacles au milieu de la route.

Une commissaire demande s'il y a une possibilité de créer des lignes jaunes traversant la route de Berne des Croisettes direction Tuileries pour plus de visibilité des cyclistes.

M.Mischler lui répond que le canton est responsable de cette route, et si l'idée est réalisée Epalinges devrait probablement payer aussi pour l'entretien.

Un commissaire demande pourquoi le giratoire des Croisettes est détruit. M. Mischler explique que c'est le trajet du chauffage à distance venant de Tridel en passant par le Biopôle qui va desservir Bois Murat et d'autres quartiers.

Concernant le carrefour de la route de Berne vers les Croisettes plusieurs idées sont soulevées ; un feu pour les cyclistes qui passe au vert avant celui des voitures soit un passage cycliste parallèle a celui existant des piétons.

AM6, un commissaire demande des explications concernant le marquage au sol.

M.Mischler lui répond qu'en zone 30 un vélo jaune est dessiné sur le sol, par contre le trait jaune continu n'est pas possible.

Le schéma (p 14) du réaménagement de la route de Berne suscite plusieurs questions.

Un commissaire demande pourquoi le cycliste ne peut pas aller sur la voie du bus en descendant la route de Berne, la réponse est qu'il faut 1 mètre de distance entre le cycliste et le transport lourd et le cycliste se trouvera de l'autre côté de la ligne jaune et sur la route utilisée par les voitures.

Ensuite pourquoi le cycliste ne peut plus descendre à l'approche du giratoire de la Croix-Blanche. M. Benitez lui répond que le cycliste est censé prendre le pont pour aller sur la route de la Croix Blanche.

T13, M.Mischler fait la remarque que depuis que l'accès au parking a changé, il y a moins de trafic sur la route de la Croix Blanche.

T14, un commissaire se réjouit de la suppression de la voie du bus à la montée de la route de la Croix-Blanche pour faire place à une piste cyclable. Le même commissaire demande pour le sujet T15 s'il y a une possibilité d'envisager d'améliorer le chemin à travers champs que les habitants utilisent pour aller de leur quartier au chemin de Montéclard.

M.Mischler lui répond que le champ appartient à une personne privée et craint que cette personne ne l'accepte pas. Néanmoins, ce sera une possibilité de faire un vœux lors d'une séance du conseil communal soit une tâche pour la future commission de la mobilité.

T16, un commissaire se pose la question pourquoi cette partie de la commune est un peu 'oubliée'. Les traits jaunes sur le sol s'effacent, les dos d'âne ne sont pas assez hauts. Pourtant cette partie de la commune est très fréquentée : circulation des habitants et écoliers, des personnes qui suivent le chemin de Compostelle, les personnes qui travaillent au Biopôle.

M.Mischler explique que le chemin des Boveresses est privé et si 1 seul des habitants n'est pas d'accord pour certains travaux rien ne peut se faire. Cependant la traversée du parking situé sur le chemin des Boveresses appartient au canton.

TP4 La fréquentation du bus pour le Silvana aurait dû être triplé mais l'hôpital n'a pas augmenté la fréquentation prévue des patients.

L'augmentation de la fréquence du bus et du M2 est soulevée. Les TL décident et ne peuvent pas forcément répondre positivement à la demande de la commune car augmenter la fréquence ou mettre plus de bus coûte cher. M.Mischler propose que le conseil communal leur demande de prendre en considération une augmentation de la fréquence des bus.

Un commissaire demande pourquoi attendre 2028 pour les lignes 45 et 46. M.Mischler lui répond que c'est en discussion avec Lausanne et l'EHL.

Et pourquoi le double bus conduit le dimanche à vide. Selon M.Mischler c'est une question de flotte. Les TL n'ont pas assez de petits bus.

P24, un commissaire demande la différence entre piste et bande. Une bande est un trait sur le sol, quand la piste (endroit que pour les cyclistes) n'est pas possible. La piste ne peut pas être délimitée par un rebord car cela empêche le déneigement.

AM10 Un commissaire veut savoir si on connaît le nombre de vélos pour Publibike. Mme Rudaz lui répond. Elle est en relation avec eux. Il y aura 25% de vélos et 75% de vélos électriques. Pour l'instant 2 stations sont prévus. Publibike gère le nombre de vélos selon l'utilisation. La station de vélos doit être visible en sortant du métro.

Une commissaire veut savoir pour Mobility. Une voiture en plus est prévue, pourquoi pas dans les hauts d'Épalinges.

M.Mischler répond que c'est la société Mobility qui répond et regarde où installer cette voiture en plus.

Un commissaire opte plutôt pour une voiture électrique car l'utilisation est souvent pour quelques kilomètres seulement. Mme Rudaz répond que l'installation de la borne est coûteux. A voir avec Mobility.

Un autre commissaire propose de faire plus de publicité pour l'utilisation des voitures de Mobility et promouvoir le car-sharing.

Un commissaire demande de se renseigner pour une autre société qui loue les cargobike, il s'agit de Donkey Republic à Genève. M.Benitez propose de changer le titre en « Vélo Cargo » et mettre la marque par la suite.

T17 Un commissaire fait le constat d'installer une borne communautaire dans les PPE, pour éviter une surcharge. Il demande un soutien par la commune.

M.Mischler propose d'installer les bornes vers les écoles. De plus, les nouveaux quartiers sont obligés d'installer les bornes.

Bus 44. Une commissaire demande de faire passer un bus au Pré-les-Bois, quartier oublié par les transports publics.

M.Mischler répond que le giratoire le permet péniblement et en arrivant au quartier il y a un passage trop étroit qu'il faudrait agrandir mais d'abord discuter avec le propriétaire du terrain car pour pouvoir créer le trajet du bus jusqu'à ce quartier il faudrait exproprier.

MD8 Une commissaire demande si l'ascenseur est assez fréquenté.

MD9 M. Golay, à l'origine du postulat est content du schéma, c'était vraiment ce qu'il avait imaginé.

MD11 Une commissaire demande pourquoi un aménagement au Vaugueny puis rien au Polny ? Réponse, pas de place mais en réflexion avec l'arrivée du bus 44.

Un commissaire fait la remarque concernant la bande cyclable à la montée de la route de la Croix-Blanche sur la ligne de bus, rien avant.

M.Benitez propose d'ajouter la traversée de la route de Berne.

MD12 M.Mischler nous dit que c'est encore en étude. Au terminus du bus, un arbrivélo couvert et fermé couplé avec un abribus.

Un commissaire aimerait un bon éclairage à la vélostation des Croisettes, des caméras de surveillance et un lavabo. Il propose aussi une vélostation à 2 étages, sécurisée et payante. Pourquoi pas la possibilité de garer les vélos sur le quai avec arceaux et casiers? Il y a de la place et l'accès se fera des 2 côtés du passage sous-terrain.

M.Benitez répond les portes du métro se ferment le soir mais c'est une option.

Une commissaire remarque que pour l'installation d'une caméra les règles sont strictes. D'ailleurs au métro il y en a déjà.

Une commissaire pose la question s'il n'y a pas la possibilité de mettre les vélostations sur le terrain Faucherre. M.Mischler lui répond que c'est une idée mais compliqué.

Mme Rudaz propose d'attendre les travaux et en débattre dans quelques années .

2.2 Réponse au postulat de Monsieur Golay

M.Golay remercie la municipalité de leur réponse à son postulat.

P39, image no1 Une commissaire demande d'inverser les places motos-vélos pour avoir le vélo plus proche des commerces.

Ensuite de créer des places vers la Migros et salle de spectacles. Des personnes se mettent contre le mur du bâtiment de la Migros.

M.Benitez répond qu'ils vont prévoir des places sur la place.

Pour les places de vélos en général Mme Rudaz fait la remarque qu'à certains endroits les places pour vélos ont diminué soit les places pour trottinettes ont augmenté. Les discussions ont eu lieu avec les écoles et les besoins ont été adaptés.

Image no.5, un commissaire demande s'il y a de la place prévue pour le cargo-vélo. Mme Rudaz lui répond que ce cargo-vélo est plutôt prévu pour les commerces et n'a pas pensé à le mettre aux Croisettes. Elle se renseignera.

Une remarque est faite que l'EPFL a une application pour réserver ces cargo-vélos.

Images no9 et 10. Une commissaire demande des places couvertes vers la piscine. Mme Rudaz répond que c'est en discussion avec l'école qui n'en veut pas dans la cours de l'école.

Image no22. Un commissaire trouve que de la place pour 50 vélos est correct.

Un autre commissaire demande si on ne peut pas compter les vélos utilisés dans la commune. M.Mischler lui répond qu'un comptage est prévu fin novembre. Avec des places de parc sécurisées il y aura probablement plus de vélos utilisés.

Mme Rudaz nous dit qu'avec le défi Cyclomania la commune a aussi eu une idée de l'utilisation du vélo.

P 49

3. Aspects financiers

Une commissaire aimerait avoir des couverts de vélos avec toit végétalisé ainsi qu'avec des matériaux harmonieux.

Une autre aimerait connaître la durée de vie des objets dans lesquels nous allons investir.

Un autre commissaire se demande si les finances suivent ces dépenses à venir.

M.Mischler nous assure à plusieurs occasions que ces propositions sont des intentions, et la création d'une commission de la mobilité est nécessaire pour plus se pencher sur l'utilité du projet et sa réalisation.

Un commissaire se demande si à l'école de Bois Murat il y a des places de vélos prévues vers la salle de quartier, avant il y en avait pour vélos et motos.

Mme Rudaz lui répond que c'est prévu, les arceaux pour vélos.

Une commissaire trouve exagéré l'installation de bornes électriques pour les vélos, on ne part pas de la maison sans le vélo chargé. M.Mischler lui répond que pas tous peuvent charger le vélo chez eux, l'immeuble dans lequel ils vivent ne le permet pas. L'élève peut profiter de charger à l'école.

Un autre commissaire se demande si les bornes pour charger les vélos électriques ne sont pas dangereuses, il pense au vol. M.Mischler remarque que des casiers de sécurité pour poser le chargeur peuvent être installés.

Sachez qu'entretemps la présidente a reçu un mail le 20 octobre dernier ; à leur séance du 19 octobre la Cofin a répondu favorablement et à l'unanimité à l'acceptation du crédit prévu de CHF 415'00.-

Règlement de la commission consultative de la mobilité

Un commissaire se demande si cette commission tient le conseil et la municipalité au courant des avancements de leur travail. M.Mischler lui répond que pour cette raison il aimerait créer ladite commission.

Un commissaire soulève que pour la constitution de cette commission il y a beaucoup de professionnel et seulement 3 conseillers communaux qui représentent la population. Il se demande s'il y a une possibilité d'inviter des représentants de divers couches de la population.

M.Mischler propose de rajouter un cinquième tiret à l'article 7 « participation des tiers » « des usagers ». La liste est non exhaustive.

L'article numéro 7 du règlement de la commission consultative de la mobilité est mis au vote par la présidente.

L'amendement est accepté par tous les membres du comité ad hoc

P53

6 Conclusion

La présidente demande de voter pour la conclusion avec l'article 7 du règlement adapté et corrigé.

La conclusion du rapport préavis no 22/2021 avec son règlement amendé est acceptée à l'unanimité.

Fin de la séance 22h05

Manon Reist
Président rapporteur



Epalinges, le 23 octobre 2021